



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**APPROBATION DES CONVENTIONS A SIGNER AVEC LES ASSOCIATIONS DE
PREVENTION SPECIALISEE DE COLMAR ET MULHOUSE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSES :

Mmes DIETRICH, GROFF, MM. HEMEDINGER, JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, en ses articles L121-2 et L222-1 précisant la mission du Département aux actions de prévention spécialisée et visant à prévenir la marginalisation, à faciliter l'insertion ou la promotion sociales des jeunes et des familles,

VU l'arrêté du 4 juillet 1972 n°76/26 bis et ses circulaires d'application relatifs aux clubs et équipes de prévention

VU le rapport d'évaluation de la politique départementale de prévention spécialisée d'août 2016,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2017-2-10-1 du 17 mars 2017 concernant le rapport cadre - politique de prévention spécialisée,

VU l'avis favorable de la 10ème Commission lors de sa réunion du 3 mars 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

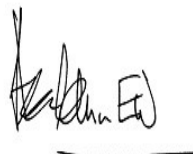
APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les conventions jointes à la présente délibération avec :

- l'association de prévention spécialisée Mulhousienne (APSM)
- l'association de prévention spécialisée de Colmar (APSC).

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions précitées.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité